



Que faire en cas de divorce

Par **fragonnard**, le 12/02/2015 à 12:06

Bonjour,

ai je intérêt à divorcer sachant que nous sommes mariés sous le régime de la séparation des biens;

je viens d'hériter de biens dont la somme est plus importante que celle que possède mon mari

ai-je droit à une indemnité compensatoire ou à rien du tout (c'est lui qui a quitté le domicile familial, il vit chez sa nlle compagne)

Par **cocotte1003**, le 12/02/2015 à 12:20

Bonjour, une prestation compensatoire sert à compenser les pertes que vous avez eu pendant le mariage, par exemple si vous aviez un travail et que vous avez du suivre votre mari. Ce n'est pas parce que votre mari a quitté le domicile qu'il vous en doit une, il doit seulement continuer à participer aux frais de votre ménage. Tant que vous êtes marié, vous restez solidaire des dettes que pourrait faire votre mari. Sachez que le mariage peut être dissous pour altération du lien conjugal après deux ans de séparation et cela avec l'accord d'une seule des parties. Pour divorce il vous faut un avocat, n'hésitez pas à en consulter un cela vous aidera à prendre la bonne décision, cordialement